

Accueil des gens du voyage pendant la saison estivale

Conformément à la loi, Lorient Agglomération met en place sur son territoire un dispositif estival pour accueillir les gens du voyage. Cette année, les terrains nécessaires sont situés sur les communes de Guidel, Hennebont, Lanester et Plœmeur.

Dans le cadre de ses compétences et conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, Lorient Agglomération est tenue de mettre en œuvre chaque année un dispositif estival d'accueil, d'une part, des missions culturelles et, d'autre part, des regroupements familiaux. Dès lors, Lorient Agglomération a l'obligation d'identifier un terrain de quatre hectares pour l'accueil des missions culturelles qui peuvent regrouper 200 caravanes durant une à deux semaines mais aussi trois terrains de un hectare pour accueillir les regroupements familiaux du 1^{er} juin au 31 août.

Les terrains retenus doivent être enherbés, plats, permettre le raccordement à l'eau et à l'électricité et disposer d'une solution pour l'assainissement. Compte-tenu de ces critères il n'est pas toujours aisé d'installer les accueils provisoires dans des espaces agricoles éloignés de tout raccordement.

En l'absence de terrains pérennes, les communes membres de Lorient Agglomération sont solidairement appelées à contribuer, par roulement tout au long du mandat, à la mise en place d'un calendrier pour planifier l'accueil estival de ces rassemblements. Cette obligation de solidarité ne porte pas seulement sur les communes de plus de 5 000 habitants concernées pour les terrains d'accueil à l'année mais vaut pour l'ensemble des 25 communes de Lorient Agglomération.

Ce système d'accueil tournant solidaire entre les communes a pu être mis en place de 2015 à 2017. A l'été 2018, il n'a pas permis de répondre pleinement aux prescriptions du schéma départemental. Malgré les dispositions prises sur les communes de Bubry, Hennebont et Quistinic, le dispositif s'est révélé peu attractif pour les gens du voyage adeptes du secteur littoral, entraînant de nombreux stationnements illicites sur le territoire.

Pour l'été 2019, et outre le terrain d'Hennebont qui accueille les missions culturelles pour la 3^{ème} année consécutive, trois propriétés communautaires répondant aux caractéristiques techniques requises ont été mobilisées pour assurer la conformité du territoire en l'absence de propositions communales alternatives. Situés sur Guidel, Lanester et Plœmeur, ces trois terrains permettent l'accueil des regroupements familiaux.

Dispositifs d'accompagnement

Sur les terrains occupés pendant la période estivale, un passage régulier est organisé par les élus et services communautaires et communaux, de même que par la police ou la gendarmerie. En cas de problème, des contacts doivent être pris auprès de Lorient Agglomération afin que les gestionnaires des aires d'accueil à l'année se déplacent pour assurer une médiation. En cas d'infraction, c'est à la police ou la gendarmerie qu'il convient de s'adresser.

Mesures contre les installations illicites

Pour Lorient Agglomération, en charge de la politique d'accueil des gens du voyage, la première des mesures contre les installations illicites consiste à entrer en conformité avec le schéma départemental. La mise à disposition de terrains permet de réduire le nombre de stationnements illicites et facilite le recours aux procédures d'expulsion.

La gestion de l'accueil des gens du voyage tout au long de l'année

Lorient Agglomération dispose depuis septembre 2015 de 106 emplacements, répartis sur les communes de Lorient, Lanester, Plœmeur, Hennebont, Guidel, Inzinzac-Lochrist, Riantec, Caudan et Languidic. Les communes de Quéven, Larmor-Plage et Plouay devront également créer des aménagements d'accueil pérennes.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

